

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 08 Décembre 2020

à 19h30 salle de la Communauté de Communes de Chamblay

PRESENTS : Mmes Virginie Pate, Fèvre-Burdy Corinne, Gauthier Aline, Céline Charton,
MM Laurent Schouwey, Martial Perrin, Francois-Xavier Lambert, Fèvre-Burdy Philippe,
Juret Patrice,

ABSENTS EXCUSÉS: MM Fabrice Comte et Patrick Monneret
Pouvoir de M. Fabrice Comte à Philippe Fèvre-Burdy
Secrétaire de séance: MME Céline Charton,

1 LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 OCTOBRE 2020 :

Approbation du compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2 PRESENTATION DU PROJET MAM, AVEC PRESENCE DES PORTEURS DE PROJET :

Présence des porteurs de projets. Le planning des travaux prévoit une ouverture au 1^{er} mars 2021.

3 DELIBERATION AFFOUAGE 2020/2021 :

Les parcelles concernées sont : N°22 et N°23

Les garants sont : MM Patrick Monneret, Martial Perrin, Laurent Shouwey,

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de l'affouage à 40€ par feu, comme l'an dernier.

Approbation de la délibération à l'unanimité des membres présents.

4 APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIVOS « LA LOUE » :

Approbation des nouveaux statuts à l'unanimité des membres présents.

Le SIVOS sera opérationnel au 01/01/2021 avec l'intégration des 7 autres communes.

5 APPROBATION DE L'AVENANT N°5 DU PACTE FISCAL ET FINANCIER :

Approbation de l'avenant N°5 du pacte fiscal et financier à l'unanimité des membres présents.

L'avenant prévoit la possibilité d'apporter des fonds de concours sur l'investissement en priorité mais aussi sur le fonctionnement.

Fonds de concours Vaudrey : 12583€.

Autorise Mme le Maire à signer la convention.

Autorise Mme le Maire à solliciter le fonds de concours 2020 à la CCVA à hauteur de 12 583€.

6 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

La délibération n°13/2020 manque de précisions concernant les points suivants :

Point 21 : D'exercer ou de déléguer, en application L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du même code :

Le Maire peut exercer son droit de préemption au nom de la Commune en cas de cession de fonds artisanaux et de commerces, dans la limite de 25 000€ maximum.

Point 22 : D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal :

Lorsque le coût du bien est inférieur ou égale à 150 000€.

Point 26 : De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions. Quand le projet est éligible avec présentation de celui-ci au Conseil Municipal.

Point 27 : De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

7 MISE A JOUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Validation de la mise à jour du plan communal de sauvegarde.

8 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 :

Le Conseil Municipal décide de verser aux associations suivantes :

C.C.S.V.A. : 2000€

Aide aux personnes : 300€

Banque alimentaire : 50€

Souvenir Français : 100€

Semons l'Espoir : 50€

9 CHANGEMENT DE DESTINATION DES LOCAUX DE L'ECOLE ET PROPOSITION DU BAIL :

L'école ferme au 21/12/2020.

Un projet de Maison des Assistantes Maternelles verra le jour en 2021.

Elle occupera l'ancien local scolaire, c'est pourquoi le local change de destination et devient un bien privé du patrimoine de la commune.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

10 DEMANDE DE SUBVENTIONS ET TRAVAUX POUR LE PROJET DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES :

Devis : 15 200€ HT. Subventions Régionales Programme ENVI.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

11 LOGEMENT DU PRESBYTERE ET DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal approuve le contrat de maîtrise d'œuvre modifié en raison de l'augmentation du montant des travaux ainsi que la demande de subventions.

Le projet s'élève à 366 574€. Possibilité de subventions à hauteur de 73% du coût total HT. Soit un reste à financer pour la commune de 144 000€.

Chaudière à granulés installée dans le garage avec accès extérieur pour le silo. (Bâtiment BBC).

Approbation à l'unanimité des membres présents.

12 MOTION DE SOUTIEN AUX HOPITAUX PUBLICS DU JURA,

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre la motion :

9 voix contre et 1 abstention

13 DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET 2021,

Autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement dans le quart des dépenses budgétées en 2020.

Approbation à l'unanimité des membres présents

14 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES,

- Colis des anciens : distribution samedi 19 matin ou après-midi, en binôme, 67 colis à distribuer.
- Au vu du contexte sanitaire, il n'y aura pas de repas des anciens, ni de cérémonie des vœux,
- Déménagement de l'école : le 21/12 après midi.

Le Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Clôture de la séance : 22h10